

A l'appel de l'ordre portant troisième lecture du Bill n° C-39, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu;

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Green, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, d'un certain projet de résolution tendant à approuver certaines dépenses autorisées à l'égard de l'année financière terminée le 31 mars 1958.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative en vue d'approuver certaines dépenses autorisées à l'égard de l'année financière terminée le 31 mars 1958, comprenant celles auxquelles il a été pourvu par les mandats spéciaux que le gouverneur général a émis en conformité des arrêtés du gouverneur en conseil du 16 août 1957 (C.P. 1957-1111), du 19 août 1957 (C.P. 1957-1134) et du 7 février 1958 (C.P. 1958-222), mais non les dépenses autorisées par des lois de subsides à l'égard de ladite année financière; et d'approuver l'affectation de certains montants dans les comptes de ladite année financière.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Green, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill n° C-57, Loi approuvant certaines dépenses autorisées pour le service public de l'année financière terminée le 31 mars 1958 et l'affectation de certains montants dans les comptes de ladite année, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1958-1959

MINES ET RELEVÉS TECHNIQUES

A—MINISTÈRE

SERVICES ADMINISTRATIFS

193 Administration centrale	\$ 623,942 00
194 Loi sur les explosifs—Administration, fonctionnement et entretien	113,055 00
195 Division des ressources minérales—Administration, fonctionnement et entretien	230,700 00